



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 123      013      2023

**Date de la convocation et de l'affichage : 22 septembre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

|  |    |
|--|----|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice | 29 |
| Nombre de présents   | 25 |
| Nombre de votants par procuration                            | 4  |
| Nombre de suffrages exprimés                                 | 29 |

**Etaient présents** : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjoints,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, Conseillers,

**Ont donné procuration** : (4)

PRONIER Isabelle à BRICHE Rémi,  
MARQUISE Lucas à DOOM Emmanuel,  
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,  
HUGOO Isabelle à LEMOINE Isabelle,

**Absents/excusés** : (0)

**Secrétaire de séance** : GROYSILLER Céline est désignée à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,  
l'Adjointe déléguée,

Le Maire,  
CALCOEN David

DEHONDT Florence



### 13. COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES - CLECT

Après l'installation des nouveaux membres des conseils communautaires, les membres de la CLECT doivent être renouvelés.

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), du fait des compétences transférées par les communes membres.

Les membres de la C.L.E.C.T. sont désignés :

- soit par le Conseil municipal en son sein,
- soit par le Maire de chaque commune parmi les Conseillers municipaux.

Cette désignation est soumise au vote :

- à main levée avec l'accord unanime des conseillers :

OUI

Les candidats sont les suivants :

Pour la liste majoritaire :

- POISSONNET Luc

Pour la liste d'opposition :




- La liste d'opposition n'a pas de candidats.

L'article L.2121-21 du CGCT dispose à l'alinéa 5 que : « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

**Monsieur POISSONNET Luc est désigné membre de la C.L.E.C.T**

Fait et délibéré en séance le 28-09-2023

Pour extrait certifié conforme,

|  |  |
|--|--|
| <p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>GROYSILLER Céline</p> | <p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée,<br/>Le Maire,<br/>CALCOEN David</p>  <p>DEHONDT Florence</p>  |
|--|--|



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 30-09-2023

et publication ou notification le : 30-09-2023

Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe  
déléguée,

Le Maire,  
CALCOEN David



DEHONDT Florence



Le secrétaire de séance,



GROYSILLER Céline

